



PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil départemental spécial :

N° NV311 - 02 NOVEMBRE 2015

SOMMAIRE

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

2015244-0150 - Arrêté de délégation de signature trésorerie CHO QUINZE VINGTS

2015244-0151 - Arrêté de délégation de signature trésorerie CENTRE ACTION SOCIALE



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015244-0150

Signé le mardi 01 septembre 2015

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

Arrêté de délégation de signature trésorerie CHO QUINZE VINGTS



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS**

Pôle Gestion publique Secteur public local
Trésorerie du Centre Hospitalier d'Ophtalmologie des Quinze-Vingts
28 rue de Charenton
75012 PARIS

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le comptable, Patrice COURNET, responsable par intérim, de la Trésorerie du Centre Hospitalier d'Ophtalmologie des Quinze-Vingts,

- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- Mme Francine RODRIGO, contrôleur des finances publiques, adjointe au chef de poste

à l'effet de :

- 1°) pouvoir gérer et administrer, pour lui et en son nom la Trésorerie du CHNO des Quinze-Vingts
- 2°) d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- 3°) de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues à quelque titre que ce soit, par tous contribuables débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
- 4°) d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou de retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissé, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
- 5°) d'opérer à la Direction régionale les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon,
- 6°) de le représenter auprès de la Poste pour toutes opérations,
- 7°) d'effectuer des déclarations de créances,

Article 2

Délégation de signature est donnée à :

- Mme BOUCHET Myriam, contrôleur des finances publiques,
- M. OZATA Cuma, contrôleur des finances publiques,
- Mme BATTEIX Virginie, contrôleur des finances publiques,
- M. HEMICI Samir, contrôleur des finances publiques,
- Mme LAURIER Gisèle, agent des finances publiques,
- Mme GAMBLIN Albane, agent des finances publiques,
- Mme REYNARD Christelle, agent des finances publiques,

à l'effet de signer lors des opérations effectuées au guichet, les quittances de toutes sommes reçues ou payées et les accords des délais de paiement .

Article 3

Les délégations précédemment consenties à :

M. RUSSO Serge, administrateur des finances publiques adjoint, chargé de mission,

M. TOUPIOLLE Sébastien, contrôleur des finances publiques, adjoint au chef de poste,

Mme LAURIER Gisèle, agent des finances publiques,

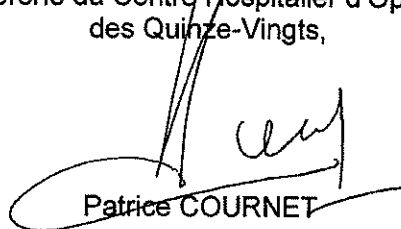
sont supprimées à compter du 1^{er} septembre 2015.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Département de Paris.

A Paris, le 1^{er} septembre 2015,

Le comptable
Responsable par intérim
de la Trésorerie du Centre Hospitalier d'Ophtalmologie
des Quinze-Vingts,



Patrice COURNET



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015244-0151

Signé le mardi 01 septembre 2015

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

Arrêté de délégation de signature trésorerie CENTRE ACTION SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS**

Pôle Gestion publique Secteur public local
Trésorerie de Paris-Centre d'Action Sociale
64-74 Boulevard de Belleville
75020 PARIS

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le comptable, Patrice COURNET, responsable de la Trésorerie de Paris-Centre d'Action Sociale

- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- M. Jean-Charles DUDEFANT, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable de la Trésorerie de Paris-Centre d'Action Sociale,
- M. Pascal DEROCHE, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable de la Trésorerie de Paris-Centre d'Action Sociale,

à l'effet de :

- 1°) pouvoir gérer et administrer, pour lui et en son nom la Trésorerie de Paris-Centre d'Action Sociale,
- 2°) d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- 3°) de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues à quelque titre que ce soit, par tous contribuables débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
- 4°) d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou de retirer quittance valable de tous sommes reçues ou payées, de signer récépissé, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
- 5°) d'opérer à la Direction régionale les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon,
- 6°) de le représenter auprès de la Poste pour toutes opérations,
- 7°) d'effectuer des déclarations de créances,
- 8°) d'agir en justice.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les bordereaux de situation et les accords de délais de paiement, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

M. Thierry ASO

M. Laurent CHOPLAIN

Article 3

Les délégations précédemment consenties à :

M. Pascal DOURÉ, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable de la Trésorerie de Paris–Centre d'Action Sociale,

M. AKOUN Jean-Philippe, contrôleur principal des Finances Publiques,

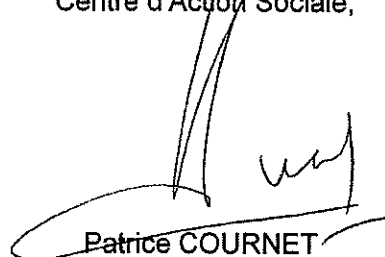
sont supprimées à compter du 1^{er} septembre 2015.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Département de Paris.

A Paris, le 1^{er} septembre 2015,

Le comptable Responsable de la Trésorerie de Paris
Centre d'Action Sociale,



Patrice COURNET